



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} octobre 2019

Fondation pour le Logement Social : première levée de fonds de 7,7 millions d'euros pour une fondation d'utilité publique, grâce au Crédit Coopératif

La première émission obligataire de la Fondation pour le Logement Social (FLS) a rencontré un vif succès. D'un montant de 7 700 000 € et portant intérêt au taux fixe de 3.47 % l'an, ce titre dénommé les « Obligations 2029 » (code ISIN : FR0013435302) est à échéance 10 ans.

La Fondation pour le Logement Social est une fondation indépendante créée en 1988 et reconnue d'utilité publique. La Fondation a constitué en plus de trente ans un patrimoine immobilier de près de 13 000 m². Elle dispose de plus de 170 logements et a accompagné depuis sa création plus de 315 familles.

Cette levée de fonds, arrangée et placée par le Crédit Coopératif, financera le changement d'échelle de la FLS. Le plan de développement de la Fondation intègre :

- une augmentation de 4 000 à 6 000 m², soit plus d'un tiers de son parc immobilier existant, notamment par la création de Maisons de Vie et de Partage, colocations à taille humaine entre personnes fragiles en cœur de ville.
- une valorisation des emprises foncières¹ existantes de la FLS, notamment en Île-de-France.

Grâce à l'expertise et à l'écosystème du Crédit Coopératif, les obligations émises ont été placées en France exclusivement auprès d'investisseurs de l'économie sociale et solidaire et de sociétés de gestion d'actifs. Elles sont admises à la négociation auprès d'Euroclear France depuis la date de règlement le 10 septembre 2019.

La Fondation a été conseillée pour cette émission par Jean-Axel Dieudonné de Boissieu (accompagnement stratégique et opérationnel), et le cabinet DELSOL Avocats (conseil juridique).

Plusieurs investisseurs de l'économie sociale et solidaire ont souscrit ce titre :

- NovESS
- INCO Investissement
- les fonds professionnels spécialisés :
 - Axa Future Génération
 - Ecofi Contrat Solidaire,gérés par Ecofi Investissements (société de gestion du Crédit Coopératif)
- Mirova
- Mutuelle Entrenous
- Solimut Mutuelle de France
- UECM 57

L'emprunt obligataire de la FLS a reçu le label Finansol, attestant du caractère solidaire de ce produit financier.

« Conscient de l'impact social de la FLS, nous avons cherché dès 2017 les moyens d'accélérer notre développement. Avec cet emprunt obligataire, la FLS fait le choix d'innover en utilisant les outils dédiés à la finance dite « classique » pour loger les plus fragiles d'entre nous. »

Michel Récipon, président de la FLS

« Nous sommes très heureux d'avoir été le partenaire bancaire de la FLS pour cette opération inédite et innovante au profit d'une action sociale essentielle. Le soutien du Crédit Coopératif en faveur des personnes en situation de fragilité fait partie des objectifs et des actions de longue date de notre banque. C'est pourquoi nous avons développé une expertise sectorielle reconnue sur ces enjeux, cruciaux pour une société plus juste. »

Christine Jacclin, directrice générale du Crédit Coopératif

« Grâce à cette émission obligataire, la FLS met au service d'une population fragile ou en situation de fragilité toute l'efficacité de son modèle économique. Ceci n'a été possible que grâce à la mobilisation des administrateurs et de l'équipe opérationnelle pour intégrer les outils d'information financière et extra-financière, peu usuels dans l'économie sociale et solidaire. »

Jean-Axel Dieudonné de Boissieu, consultant spécialiste des outils de la finance solidaire

« Les acteurs de l'ESS, et notamment du logement social, ont toujours su innover par une ingénierie juridique et financière toujours plus poussée pour mettre en œuvre leurs projets dans un but d'utilité sociale. La FLS est novatrice dans le monde des Fondations, en émettant le premier emprunt obligataire. »

Maître Jean-Baptiste Croizier, avocat au cabinet DELSOL Avocats

A propos de la FLS

Fondation reconnue d'utilité publique à fonctionnement presque exclusivement privé, la FLS – Fondation pour le logement social – favorise par le logement l'insertion des familles les plus en difficulté.

Toutes les familles logées par la FLS disposent de faibles ressources. Pour près de 95% d'entre elles, celles-ci sont inférieures au plafond PLAI - Prêt Locatif Aidé d'Insertion - destinés aux ménages en situation de grande précarité. « J'ai pris un nouveau départ », « la FLS m'a redonné l'espoir », « j'ai pu stabiliser ma situation » : tels sont des retours entendus. Attentive à toutes les formes de fragilité, la FLS s'engage depuis 2015 dans la création de Maisons de Vie et de Partage, colocations à taille humaine entre personnes fragiles en cœur de ville.

Inspirée du message universel de Raoul Follereau en faveur des plus fragiles, fondant l'aide concrète qu'elle apporte aux familles sur les principes sociaux chrétiens, la FLS est une fondation indépendante de tout organisme d'Etat comme de toute institution religieuse. La Fondation accueille les familles qu'elle loge, quelles que soient leurs cultures et leurs convictions. Elle croit en la dignité de tout Homme.

La FLS est agréée ESUS, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Elle est titulaire en Île-de-France et Auvergne Rhône-Alpes de l'agrément Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion.

Plus d'informations : www.fls-fondation.org – L'action de la Fondation en vidéo sur notre [page Youtube](#)



A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. www.credit-cooperatif.coop et www.agirandco.coop.



Communiqué de presse – 01/10/2019

Fondation pour le Logement Social : première levée de fonds de 7,7 millions d'euros pour une fondation d'utilité publique, grâce au Crédit Coopératif

Contacts presse

- Fondation pour le Logement Social : Sonia Araujo, responsable collecte : 01 56 08 30 22 – 06 71 20 05 79 – saraujo@fls-fondation.org
- Crédit Coopératif : Marie Riou, chargée des relations presse : 01 47 24 89 17 - presse@credit-cooperatif.coop

ⁱ Définition : il s'agit du potentiel immobilier d'un bien ou d'un terrain dont une personne physique ou morale est propriétaire.